

O B J E C T I F 1 . 1

DEVELOPPER LA RECHERCHE FINALISEE ET VALORISER SES RESULTATS

PRESENTATION GENERALE DE L'OBJECTIF

Cet objectif vise à :

- renforcer, développer et structurer les compétences scientifiques régionales s'inscrivant dans les problématiques des filières économiques clés de l'Aquitaine,
- développer la valorisation des résultats de la recherche et les collaborations entre la recherche publique et les acteurs économiques,
- renforcer les compétences et la professionnalisation des structures d'interface technologique favorisant l'innovation et la compétitivité des entreprises régionales,
- développer la culture de l'innovation, l'esprit d'entreprise et la conduite de projet auprès des jeunes en partenariat avec le système éducatif et la formation continue.

DOMAINES D'INTERVENTION

DOMAINE N°1.1.1 : DEVELOPPER LA RECHERCHE FINALISEE, MUTUALISER ET DIFFUSER SES RESULTATS

Le développement des compétences scientifiques régionales et la mise en relation entre les entreprises, les laboratoires de recherche publics et privés, centres techniques et centres expérimentaux pour la filière agricole, sont essentiels dans le processus d'innovation des entreprises. Il convient donc de :

- Favoriser la mise en relation entre les entreprises et les laboratoires, centres techniques et centres expérimentaux pour la filière agricole, et développer la participation des PME à des projets de R&D coopératifs entre la formation, la recherche et les entreprises, notamment au travers des plateformes technologiques européennes et des programmes cadres européens.

- Soutenir les investissements des laboratoires, des organismes de recherche, des Instituts (Carnot, ...) et des centres techniques notamment dans le cadre de projets coopératifs pluridisciplinaires liés ou se référant à des besoins de développement exprimés par des entreprises ou plus généralement pour une meilleure réponse aux attentes des PME.
- Soutenir les programmes d'action des services de valorisation universitaire pour créer de la propriété intellectuelle partagée et accompagner les porteurs de projets innovants.

Développer la participation des PME aux programmes de R&D en lien avec les secteurs clefs de l'Aquitaine

Description du type d'action

Il s'agit :

- d'une part de soutenir des programmes de recherche finalisée¹ coopératifs portés par des organismes de recherche ou des laboratoires en lien avec des partenaires privés –en particulier des PME- sur des thématiques d'excellence ou sur des thèmes de recherche industrielle/agricole ou pré-concurrentielle liés aux secteurs clés de l'Aquitaine, notamment sur projets de recherche développement labellisés par les pôles de compétitivité,
- d'autre part d'aider les PME à mener des programmes de recherche préliminaires en vue de prendre part à des projets retenus au titre des programmes cadres européens.

Critères de priorités

- Programmes de recherche amont (recherche industrielle ou agricole).
- Programmes de recherche pré-concurrentielle ou programme de développement industriel.
- Programmes d'expérimentation validés par un organisme de recherche national.

L'ensemble des programmes visés ci-dessus est soumis à expertise indépendante.

Dans le cas où des projets de recherche sont inscrits dans des contrats d'objectifs des laboratoires ou dans les volets recherche des contrats quadriennaux des établissements des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ils sont soumis à expertise nationale.

¹ La recherche finalisée s'entend par la recherche qui offre des perspectives de retombées économiques ou sociétales à moyen ou court terme et dont les objectifs sont définis dès la conception du projet.

Soutenir les investissements structurants des laboratoires de recherche

Description du type d'action

Soutien de programmes d'investissements permettant à des laboratoires ou à leurs cellules de transfert de technologie d'acquérir des équipements scientifiques et technologiques nécessaires pour mener à bien des projets coopératifs associant des entreprises.

Les investissements peuvent prendre en compte des travaux d'aménagement, d'agencement immobilier.

Développement et création de plates-formes mutualisées destinées à valider des résultats de recherche, à mettre au point des procédés ou des produits, ou à tester de nouvelles organisations de production, seront soutenus en priorité.

Structuration de site et de réseaux de laboratoires permettant d'accroître l'attractivité de l'Aquitaine.

Critères de priorités

- Thèmes de recherche orientés vers la valorisation économique.
- Equipements mutualisés associant plusieurs équipes des recherche en vue de mener des programmes partenariaux.
- Projets soumis à expertise indépendante.
- Une priorité sera accordée aux projets expertisés et sélectionnés au plan national ou européen.

Soutenir les programmes d'action et d'animation des cellules de valorisation de la recherche

Description du type d'action

Professionnaliser et mutualiser les structures de valorisation de la recherche publique.

Faciliter l'identification dans les laboratoires des résultats de la recherche pouvant donner lieu à valorisation.

Accompagner les phases nécessaires pour valoriser les résultats de la recherche depuis la simulation de procédés et de produits industriels jusqu'aux études de marché, et plus particulièrement :

- la réalisation de maquettes, de pilotes industriels ou de programmes d'expérimentation,
- le recours à l'analyse de la valeur et au « design »,
- les études de faisabilité, de marché ainsi que les études juridiques spécifiques dans le cadre de la protection de la propriété industrielle, de la création ou de la reprise d'entreprises de technologies innovantes ou de la mise au point de contrats industriels,

- la mise en place de partenariats de recherche entre les laboratoires publics et les industriels.

Critères de priorités

- Cellules d'accompagnement appartenant au réseau des cellules de valorisation du PRES de Bordeaux et de l'UPPA (Universités, organismes de recherche, grandes écoles, et structures associées à ce réseau.
- Projets soumis à expertise indépendante.

DOMAINE N°1.1.2 : CONSOLIDER LES STRUCTURES D'INTERFACE ENTRE LA FORMATION, LA RECHERCHE ET LES ENTREPRISES

L'amélioration de l'efficacité des structures d'interface nécessite de développer l'écoute des besoins des entreprises et de pouvoir disposer de systèmes régionaux d'innovation professionnalisés, performants et reconnus.

L'objectif principal des structures d'interfaces est de :

- faciliter la mise en réseau des PME susceptibles de développer des synergies dans les domaines technologiques ou commerciaux soit entre elles, soit avec d'autres partenaires,
- aider au montage de projets coopératifs avec des PME, des centres de ressources technologiques, des centres techniques et d'expérimentation agricoles, des laboratoires, des grandes entreprises et/ou des centres de formation,
- renforcer les compétences des équipes spécialisées et adapter leurs moyens d'intervention pour assurer des prestations de haut niveau afin de permettre aux PME de mettre au point des procédés ou des produits et d'en assurer le lancement commercial dans des délais réduits.

Soutenir les programmes d'animation des structures d'interface (technologiques ou généralistes)

Description du type d'action

Afin de dynamiser le réseau des structures d'interface en Aquitaine et d'assurer sa pérennité, les programmes d'animation et/ou de prestations portés par ces structures seront soutenus financièrement s'ils sont assortis d'objectifs quantifiés permettant d'apprécier l'impact des projets soutenus sur l'amélioration des produits ou des services ou sur la compétitivité des entreprises concernées.

Critères de priorités

- Programmes d'animation orientés vers la détection de projets de développement technologique innovants et la mise en relation avec des laboratoires de recherche et des entreprises, y compris des grands groupes, disposant de compétences dans le domaine

concerné. Une priorité sera accordée aux programmes d'animation faisant l'objet de contrats d'objectifs pluriannuels.

- Programmes d'accompagnement orientés vers la création ou l'amélioration de produits ou de services innovants ayant une visibilité commerciale.

Soutenir les projets coopératifs de transfert de technologie

Description du type d'action

Il s'agit de projets collaboratifs entre une ou plusieurs entreprises et un ou plusieurs centres de compétences.

Les démarches partenariales doivent permettre de réaliser un véritable saut technologique pour l'entreprise, permettant de valoriser les résultats de la recherche, et de conquérir de nouveaux marchés.

L'objectif est double :

- permettre aux entreprises d'acquérir de nouvelles compétences technologiques en soutenant leurs démarches d'innovation,
- inciter les laboratoires, les centres techniques d'expérimentation agricole, à participer au développement économique régional dans une démarche volontaire d'ouverture au monde socio-économique.

Les PME qui souhaitent participer à des programmes de recherche européens sur des thématiques d'excellence pour la recherche aquitaine ou en lien avec des pôles de compétitivité ou des clusters peuvent bénéficier de soutiens publics pour :

- renforcer leurs compétences dans la recherche et l'innovation,
- réaliser leurs programmes de recherche partenariale,
- mettre en oeuvre des programmes coopératifs ou des contrats industriels avec d'autres entreprises y compris avec des grandes entreprises,
- développer des services ou des produits créateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

Critères de priorités

- Programmes de développement technologique coopératifs associant au moins une PME et un laboratoire, ou un centre de ressources.
- Projets pilotes démontrant une exemplarité pour les filières.
- Projets s'intégrant dans une stratégie formalisée de développement de filière.

Soutenir les investissements des structures d'interface technologiques

Description du type d'action

Afin d'améliorer la qualité de l'offre technologique ou d'élargir l'offre à de nouvelles technologies, les structures d'interfaces peuvent être amenées à investir pour répondre à des besoins technologiques identifiés par la gouvernance des projets coopératifs associant des entreprises régionales.

Critères de priorités

- Investissements nécessaires pour mener à bien des programmes de développement technologique justifiés par la demande des entreprises (existence de projets de partenariats ou de contrats industriels justifiant l'investissement).

DOMAINE N°1.1.3 : PROMOUVOIR LES METIERS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES ET DIFFUSER LA CULTURE DE L'INNOVATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

La promotion des métiers scientifiques et la diffusion de la culture scientifique et technique et de la culture de l'innovation sont assurées principalement par les cellules « information-orientation-emploi » et les maisons de l'entrepreneuriat des universités et des grandes écoles, et par des centres dédiés intitulés « Centres de culture scientifique et technique industrielle (CCSTI) ».

D'autres organismes peuvent intervenir dans ces domaines dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'un de ces réseaux afin de renforcer leur visibilité et de développer les échanges et les retours d'expériences.

Description du type d'action

La promotion des métiers et l'information scientifiques, ainsi que la culture de l'innovation notamment auprès des jeunes filles sera encouragée au travers des soutiens apportés à diverses manifestations, permanentes ou périodiques, ou à des programmes d'actions tels que :

- des formations spécifiques à l'entrepreneuriat,
- de séminaires de sensibilisation tels que les « Doctoriales [Ⓘ] »,
- le « Monitorat d'entreprise »,
- le « Concours de la vocation scientifique ».

Parallèlement, afin d'informer et de sensibiliser le grand public, et en particulier les jeunes, à l'importance et aux progrès de la recherche et de l'innovation dans le développement économique et social de la région, les

centres de diffusion de la culture scientifique et technique pourront être accompagnés dans le cadre de leurs programmes d'actions visant à :

- accroître les rencontres et le dialogue entre les aquitains et les acteurs de la recherche et de la technologie,
- informer le grand public sur les progrès et les apports de la science,
- apporter une ouverture sur le monde du travail et informer sur les métiers de demain,
- développer le concept de vitrine technologique,
- favoriser l'accès de tous à la connaissance,
- organiser un lieu de concertation avec les acteurs économiques institutionnels et les entreprises sur la stratégie régionale de l'innovation.

Il s'agit, enfin, de soutenir la diffusion d'une information scientifique rationnelle auprès du grand public et/ou des entreprises et de renforcer l'image de l'Aquitaine comme terre d'innovation au travers d'expositions permanentes ou périodiques telles que la « Fête de la Science », ou de salons.

Critères de priorités

- programmes d'actions pluri-annuelles de formation et de sensibilisation à la culture scientifique et technique et organisation d'évènements.
- caractère pédagogique des manifestations organisées.
- débat public et concertation d'acteurs économiques sur la stratégie d'innovation.

LISTE INDICATIVE DE DEPENSES : LISTE INDICATIVE APPLICABLE A TOUT L'OBJECTIF

Toutes les dépenses et dotations liées à des investissements matériels, immatériels et immobiliers, dépenses d'ingénierie et d'animation de projets, dès lors qu'elles sont considérées comme éligibles par les réglementations communautaires et nationales (cf liste à jour consultable sur www.europe-en-aquitaine.fr) et conformes à l'objectif de l'axe.

CRITERES DE PRIORITES APPLICABLES A TOUT L'OBJECTIF

Les investissements des laboratoires et des structures d'interface qui participent à des programmes de recherche finalisée, à des contrats avec l'industrie, ou à des programmes de transfert de technologie dans les

domaines technologiques et les secteurs d'application stratégiques pour la région, seront soutenus prioritairement.

Plusieurs domaines technologiques ont une importance stratégique pour le développement de l'Aquitaine dans la mesure où les compétences acquises en recherche, valorisation et transfert, et en savoir-faire (grands groupes et PME) donnent ou sont susceptibles de donner à court terme à cette région une visibilité internationale. Il s'agit, comme le met en évidence le diagnostic, des domaines technologiques suivants :

- matériaux,
- neurosciences, sciences du vivant et santé (biologie-santé, biotechnologies innovantes),
- systèmes complexes (informatique, systèmes embarqués, modélisation, calcul),
- lasers et photonique,
- environnement, énergie, sciences de l'univers.

Ces domaines stratégiques, à la fois thématiques et transversaux, associent les universités, les grandes écoles, les organismes de recherche, les centres de transfert de technologie et les entreprises.

Des secteurs d'application en lien avec les activités des quatre pôles de compétitivité labellisés et bénéficient de ce fait de partenariats interrégionaux seront accompagner prioritairement :

- aéronautique et systèmes embarqués,
- forêt-bois-papier,
- agriculture et agro-alimentaire,
- nutrition-santé.

Les projets pluridisciplinaires associant notamment les sciences humaines, de gestion - management et de la société seront recherchés, de même que les projets impliquant des partenariats transfrontaliers ou européens.

MODALITES DE CANDIDATURE

- Appel à projet ponctuel
- Dépôt de dossier en continu

TAUX D'INTERVENTION PAR RAPPORT AU COUT TOTAL

Type d'action		Taux maximum d'aide publique	Taux Feder moyen
1.1.1	Développer la recherche finalisée, mutualiser et diffuser ses résultats	cf. régimes	50%

1.1.2	Consolider les structures d'interface entre formation, recherche et entreprises	d'aides approuvés	47,48%
1.1.3	Promouvoir les métiers scientifiques et techniques et diffuser la culture de l'innovation auprès du grand public		40%

PLAN DE FINANCEMENT INDICATIF

Le plan de financement de cet objectif est présenté dans la fiche « tableau financier ».

CONTRIBUTION AUX PRIORITES DE LA STRATEGIE DE LISBONNE (THEMES PRIORITAIRES)

Code	Thème prioritaire	Earmarking
1	Activités de RDT dans les centres de recherche	Oui
2	Infrastructures de RDT (y compris équipement, instrumentation et réseaux informatiques de grande vitesse entre les centres de recherche) et centres de compétence de technologie spécifique	Oui
3	Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, les entreprises et avec les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de toute sorte, les autorités régionales, les centres de recherche et les pôles	Oui
4	Aide à la RDT notamment dans les PME (y compris l'accès aux services de RDT dans les centres de recherche)	Oui
5	Services d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises	Oui
9	D'autres actions visant la stimulation de la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME	Oui

PRISE EN COMPTE DES PRIORITES TRANSVERSALES

- Dispositions particulières à prendre en compte dans le cadre général du développement durable (cf. la fiche « éco-conditions »)
- Les projets de coopération pourront être financés dans le cadre de cet objectif dans les conditions précisées dans la fiche « coopération »

REFERENCES AUX REGIMES D'AIDES NOTIFIES

Les régimes notifiés concernés par cet objectif sont présentés dans la fiche « Régimes notifiés ».

INDICATEURS DE SUIVI

Indicateurs de suivi issus de présage

Indicateurs	Objectifs à atteindre pour 2007 - 2013	Situation de référence
Nombre de projets de RDT	40	30 (2000 - 2006)
Nombre de projets de coopération entreprises / organismes de recherche	140	100 (2000 - 2006)
Nombre de structures d'interface soutenues	126	15 à 20 par an (2000 - 2006)
Investissements en R&D des laboratoires et autres organismes de recherche induits par le programme	170 M€	-
Nombre de postes de R&D ou assimilé (ETP public et privé) créés suite aux investissements dans les laboratoires publics et les structures d'interface	300	210 sur la période 2000 - 2006
Nombre d'emplois créés	1000	1000

SERVICES DE REFERENCE

Service instructeur (dépôt de dossier)

- Conseil régional

Services membres du comité technique Innovation

- Services de l'Etat : DRRT, DRIRE, DRRIRD, DRAF, DRE, DRCE, DRCA, Trésorerie générale de région, SGAR
- Banque de France
- Oséo Aquitaine
- Conseil régional
- Conseils généraux.

